

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable



AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ



MORBIHAN

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS,...) : Crédit Agricole En Ligne Particuliers ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail	Gratuit
Tenue de compte	2,50 €/mois soit 30 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) MasterCard ou VISA à débit immédiat	48 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) MasterCard ou VISA à débit différé	48 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	19,70 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) • MasterCard ou VISA, à partir du 3^{ème} retrait mensuel • Sauf MasterCard World Elite, VISA Infinite, Gold MasterCard, VISA Premier, Mozaïc de paiement, Mozaïc à Autorisation Systématique, Mozaïc Black et MasterCard de l'offre Globe Trotter	1 €/retrait Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus	2 €/mois soit 24 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel ou instantané) • En agence vers un compte détenu au Crédit Agricole du Morbihan • En agence vers un compte détenu dans une autre Caisse régionale de Crédit Agricole ou au LCL • En agence vers un compte détenu dans une autre banque (hors Caisses régionales de Crédit Agricole et hors LCL) • Par Internet (Crédit Agricole du Morbihan ou autre banque)	Gratuit 2,70 €/virement 4,50 €/virement Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de leurs tarifs.

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet <https://www.credit-agricole.fr/ca-morbihan/particulier/informations/tarifs.html> (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

● : Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312 5 du Code monétaire et financier.

▲ : Les prestations identifiées par ce symbole sont les services bancaires de base fournis dans le cadre du Droit au compte : articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier.

SOMMAIRE

	Extrait standard des tarifs	2
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	4
	Ouverture, transformation, clôture Relevés de compte Tenue de compte Services en agence	
	Banque à distance	5
	Abonnement à des services de banque à distance Services d'alertes par SMS ou par mail Téléphone avec service vocal	
	Vos moyens et opérations de paiement	5
	Cartes Virements Prélèvements/TIP SEPA Chèques	
	Offres groupées de services	8
	Cotisation à une offre groupée de services - Offre Essentiel, Offre Premium et Offre Prestige - Offre Globe Trotter (arrêt de commercialisation au 12/03/2025) - Offre Eko - L'offre destinée à la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé - Offres qui ne sont plus commercialisées	
	Les offres pour les jeunes	13
	Banque à distance : services d'alertes par SMS ou par mail Tenue de compte Cotisation carte pour les 10/17 ans Cotisation carte pour les 18/25 ans Retrait par carte Autres opérations par carte Cotisation à une offre groupée de services Incidents et irrégularités Crédits	
	Irrégularités et incidents	14
	Commission d'intervention Opérations particulières Incidents de paiement	
	Découverts et crédits	15
	Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers Autres opérations liées aux crédits	
	Épargne et placements financiers	16
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Opérations à l'étranger	18
	Paiements swift vers l'étranger Paiements en provenance de l'étranger	
	Successions	19
	Assurances et prévoyance	19
	Autres services	19
	Cartographie des zones européennes	20
	Références : détail des renvois de (1) à (25)	21
	Résoudre un litige	22
	Vos contacts	23



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte ⁽²⁾ ● ▲	Gratuit
Clôture / Transfert de compte ● ▲	Gratuit
Transformation en compte joint	Gratuit
Désolidarisation du compte joint	55,20 €
Service d'aide à la mobilité bancaire : Mandat Macron	Gratuit

Services bancaires de base (*fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier*) mentionnés par le symbole ▲ et qui comprennent : l'ouverture, la tenue du compte et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Gratuit

Relevés de compte

Relevé de compte électronique toutes périodicités ⁽³⁾ ● ▲	Gratuit
Relevé mensuel "papier" ● ▲	Gratuit
Relevé mensuel "bis"	1,56 €/mois
Option : chaque relevé expédié dans sa propre enveloppe	5,15 €/mois
Relevé annuel des frais	Gratuit
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	4,85 €/relevé
Relevé annuel IFI	Gratuit

Tenue de compte

Tenue de compte ● ▲	2,50 €/mois soit 30 €/an
Frais de gestion de compte inactif ⁽⁴⁾ ● ▲	30 €/an
Forfait des opérations courantes illimitées (comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA)	14,45 €/an

Services en agence

Versement d'espèces ● ▲	Gratuit
Frais de recherche d'informations manquantes ou erronées pour les versements d'espèces	5,75 € / versement
Commande d'espèces et délivrance auprès d'une agence	Gratuit
Retrait d'espèces de dépannage à partir du 2 ^{ème} retrait annuel (délivrance d'une carte à usage unique)	2 €/retrait
Mise à disposition de fonds avec les Caisses régionales du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, Finistère et Ille-et-Vilaine, jusqu'à 450 € pour les moins de 25 ans	Gratuit
Mise à disposition de fonds dans une autre Caisse régionale du Crédit Agricole	26,15 €
Frais de recherche de documents de moins d'un an	17,50 €
Frais de recherche de documents de plus d'un an	Sur devis
Attestation d'avoirs pour soldes de compte	5,75 €

Frais de location de coffre-fort	
• Location petit coffre	110 €/an
• Location coffre moyen	220,50 €/an
• Location grand coffre	362,25 €/an



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance ⁽¹⁾

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS,...)

Abonnement à des services de banque à distance : Crédit Agricole En Ligne Particuliers ⁽¹⁾ ● ▲	Gratuit
--	---------

Accès aux opérations de Bourse par Internet	Se reporter à la rubrique "Ordres de Bourse : achat et vente en France"
---	---

Application mobile Ma Banque ⁽⁵⁾	Gratuit
---	---------

Application Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin ⁽⁵⁾	Gratuit
--	---------

Envoyer de l'argent avec WERO ⁽²⁵⁾	Gratuit
---	---------

Service d'agrégation de comptes* : informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	Gratuit
---	---------

* Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque

Services d'alertes par SMS ou par mail ⁽¹⁾

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : • Alertes essentielles "mise à disposition des moyens de paiement" et "solde débiteur" (mensuelles) • Alertes "en temps réel", "achat à distance", "souplesse du découvert" • Alertes solde débiteur et rejet d'opération	Gratuit
---	---------

Mini-relevés à jour fixe (2/semaine)	2,80 €/mois
--------------------------------------	-------------

Téléphone avec service vocal

Filvert pour consultations au 09 74 75 56 56	Gratuit
--	---------



Vos moyens et opérations de paiement

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Cartes

◆ Cotisation carte ⁽¹⁾

Carte de retrait • Libre Service Bancaire	Gratuit
--	---------

Carte de paiement et retrait	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) • L'Autre Carte ● ▲ • L'Autre Carte Majeurs Protégés	19,70 €/an 26,15 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) • MasterCard avec contrôle du solde • MasterCard EKO avec contrôle du solde	36,60 €/an 40 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) • MasterCard Standard ou VISA Classic ⁽⁶⁾ • MasterCard Globe Trotter (arrêt de commercialisation au 12/03/2025) • Gold MasterCard ou VISA Premier ⁽⁶⁾ • MasterCard World Elite ou VISA Infinite ⁽⁶⁾	48 €/an 4,20 €/mois soit 50,40 €/an 145 €/an	48 €/an 145 €/an 341 €/an

⁽¹⁾ Logo indiquant les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur le site internet, l'application Paiement Mobile ou auprès de votre Conseiller.

La 2^{ème} carte sur un même compte est à moitié prix, la réduction s'applique à la cotisation la moins chère des deux (à l'exception de L'Autre Carte).

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable (CARTWIN ⁽²⁾) comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

◆ Paiement par carte

Paiement par carte en euro*, dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) ⁽³⁾ hors frais de conversion monétaire** ●

Gratuit

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (hors frais de conversion monétaire) ⁽³⁾

• Frais fixes 0,20 €/opération
• + Frais proportionnels au montant du paiement + 2,30 %

Autres paiements par carte (hors frais de change éventuels) ⁽³⁾

0,20 €/opération
+ 2,30 %

• + Frais proportionnels au montant du paiement
• Sauf cartes internationales : MasterCard World Elite, VISA Infinite, Mozaïc Black, MasterCard de l'offre Globe Trotter

Gratuit

◆ Retrait par carte

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets du Crédit Agricole en France

Gratuit

Retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque : retrait par carte en euro*, dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) ⁽³⁾ hors frais de conversion monétaire**

• L'Autre Carte ● ▲ 1 €/retrait

• Cartes internationales de paiement MasterCard Standard ou VISA Classic, à partir du 3^{ème} retrait mensuel 1 €/retrait

• Sauf cartes internationales MasterCard World Elite, VISA Infinite, Gold MasterCard, VISA Premier, Mozaïc de paiement, Mozaïc à Autorisation Systématique, Mozaïc Black, MasterCard de l'offre Globe Trotter

Gratuit

Retrait par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (hors frais de conversion monétaire) ⁽³⁾

• Frais fixes 3,50 €/retrait
• + Frais proportionnels au montant du paiement + 2,40 %

Autres retraits d'espèces à un distributeur ⁽³⁾ hors frais de change éventuels

• Frais fixes 3,50 €/retrait
• + Frais proportionnels au montant du paiement + 2,40 %

• Sauf cartes internationales MasterCard World Elite, VISA Infinite, Mozaïc de paiement, Mozaïc à Autorisation Systématique, Mozaïc Black, MasterCard de l'offre Globe Trotter

Gratuit

* Ou en devise équivalente : Couronne suédoise ou Leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

** L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par VISA ou MasterCard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

◆ Autres opérations par carte

Envoi de la carte en pli simple

Gratuit

Envoi de la carte en recommandé avec AR suite à la demande du client

Coût d'un
envoi postal

Commande de carte en urgence

20,60 €

Réédition du code confidentiel

11,85 €

Réédition du Sécurocode en agence, par téléphone, par internet

Gratuit

Refabrication de la carte (en cas de détérioration)

13,20 €

Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence ou par téléphone

4,50 €

Modification des plafonds d'utilisation sur internet ou l'application Ma Banque

Gratuit

Verrouillage/déverrouillage carte bancaire en agence, par téléphone	4,50 €
Verrouillage/déverrouillage carte bancaire sur internet ou l'application Ma Banque	Gratuit
Opposition faite par le titulaire pour carte perdue ou volée	Gratuit
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	Gratuit
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	22,60 €

Virements

◆ Virements SEPA dans l'Espace Economique Européen (EEE) ●▲

En Euros ou équivalent (Couronne suédoise ou Leu roumain) conformément au règlement européen n° 2021/1230

	Virement occasionnel ou instantané SEPA	Virement permanent SEPA
• Par Internet	Gratuit	Gratuit
• Par WERO via l'application Ma Banque ⁽²⁵⁾	Gratuit	
• En agence vers un compte détenu au Crédit Agricole du Morbihan	Gratuit	Gratuit
• En agence vers un compte détenu dans une autre Caisse Régionale de Crédit Agricole ou au LCL	2,70 €	10,50 €/ à la mise en place
• En agence vers un compte détenu dans une autre banque (hors Caisses Régionales de Crédit Agricole et hors LCL)	4,50 €	10,50 €/ à la mise en place

◆ Virements hors Espace Economique Européen (EEE) ⁽²⁰⁾

Virement SEPA en Euros **à destination ou en provenance** d'un pays hors EEE (Suisse et Royaume Uni). Le règlement européen n° 2021/1230 ne s'applique pas.

	EN AGENCE	PAR INTERNET
• < 1000 €	4,50€	Gratuit
• ≥ à 1000 €	0,10% du montant mini de 12 €	
Virement reçu SEPA hors EEE	Gratuit	

◆ Autres opérations sur virements

Modification d'un virement permanent	Gratuit
Demande de rappel d'un virement SEPA, d'un virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	10,20 €
Ajout des informations IBAN en agence ou par téléphone	4,50 €
Ajout des informations IBAN par internet ou Ma Banque	Gratuit

Prélèvements/TIP SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ⁽⁸⁾ ●▲	Gratuit
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA ●▲	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ●▲	Gratuit
Information Premier prélèvement	Gratuit
Opposition de prélèvement SEPA	Gratuit
Demande de rejet de prélèvement SEPA à la demande du client en agence ou par téléphone	Gratuit
Demande de rejet de prélèvement SEPA à la demande du client par internet	Gratuit

Chèques

Remise de chèque(s) sur le compte à J+1 ⁽¹⁰⁾ ● ▲	Gratuit
Paieement d'un chèque à J ⁽¹¹⁾	Gratuit
Chéquier remis à l'agence	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier en pli simple*	2,25 € /envoi
Frais d'envoi de chéquier en recommandé avec AR	8,65 € /envoi
Frais d'opposition chèque(s) et/ou chéquier par l'émetteur	17,80 €
Frais d'émission ou frais d'annulation d'un chèque de banque ▲	16,50 €
Frais de destruction de chéquier	6,40 €

*Gratuit pour les détenteurs de Compte à composer ou d'une offre Essentiel, Premium, Prestige.



Offres groupées de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Cotisation à une offre groupée de services

	◆ OFFRE ESSENTIEL	◆ OFFRE PREMIUM	◆ OFFRE PRESTIGE
Prix des offres			
• 18/25 ans	3 €/mois*	5 €/mois*	17 €/mois*
• 26/30 ans	6 €/mois*	9 €/mois*	17 €/mois*
• > 30 ans	10,50 €/mois	16 €/mois	34 €/mois

Gestion du compte

Tenue de compte	✓	✓	✓
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	✓	✓	✓
E-relevé mensuel	✓	✓	✓

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé)	MasterCard Standard ou VISA Classic	Gold MasterCard ou VISA Premier	World Elite MasterCard ou VISA Infinite
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	✓	✓	✓
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement non SEPA (Hors frais de la banque étrangère)	Non inclus	10/an	Illimité
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	✓	✓	✓
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ⁽¹²⁾	✓	✓	✓
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	✓	✓	✓
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	✓	✓	✓
Frais d'émission d'un chèque de banque	1 gratuit/an	3 gratuits/an	Illimité

* Gratuité des frais de paiement et retrait à l'étranger par carte (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère)

Cotisation à une offre groupée de services (suite)

	◆ OFFRE ESSENTIEL	◆ OFFRE PREMIUM	◆ OFFRE PRESTIGE
--	----------------------	--------------------	---------------------

Retrait d'espèces par carte⁽¹³⁾

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Morbihan	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement*	Non inclus	10/an	Illimité

Paielements par carte ⁽¹³⁾

En euro dans un pays de l'EEE	✓	✓	✓
En devises dans ou hors pays de l'EEE *	Non inclus	10/an	Illimité

Commission d'intervention :

Commission d'intervention	1/an	3/an	Illimité
---------------------------	------	------	----------

Assurance de la Banque au Quotidien⁽¹⁷⁾

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE PREMIUM	Sécuri COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	✓	✓

Merci pour l'Info (version numérique)

Accès au service "Les experts de Merci pour l'info"	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr	Illimité	Illimité	Illimité
Accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	Mon Kiosque Presse : accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régali, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

Prix des offres

• 18/25 ans	3 €/mois*	5 €/mois*	17 €/mois*
• 26/30 ans	6 €/mois*	9 €/mois*	17 €/mois*
• > 30 ans	10,50 €/mois	16 €/mois	34 €/mois*

* Gratuité des frais de paiement et retrait à l'étranger par carte (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère)

◆ OFFRE GLOBE TROTTER (Offre réservée aux 18-30 ans inclus) - (arrêt de commercialisation au 12/03/2025)

Gestion du compte		
Tenue de compte	2,50 €/mois	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :		
• alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
E-relevé mensuel		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « MasterCard Globe Trotter » (cotisation carte)		
Renvoi du code confidentiel de la carte		
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		
Frais d'opposition de la carte par le titulaire		
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA		
Émission et réception de virements non SEPA (opérations libellées en euro ou en devises)		
Délivrance d'un chéquier		
Retrait d'espèces ⁽¹³⁾		
En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Crédit Agricole du Morbihan		
En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
Paiement par carte ⁽¹³⁾		
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE)		

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31ème anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

◆ OFFRE EKO (Offre réservée aux particuliers majeurs)

Gestion du compte		
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole En Ligne Particuliers ⁽¹⁾	2 €/mois	
Tenue de compte		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :		
• Alerte si solde du compte inférieur à 20 € • Alerte essentielle - solde débiteur • Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole		
E-relevé mensuel		
Moyens de paiement		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : "MasterCard Eko"		
Renvoi du code confidentiel de la carte		
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		
Opposition faite par le titulaire de la carte		
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
Forfait des opérations courantes illimitées, <i>comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA</i>		
Délivrance d'un chéquier		
Retrait d'espèces par carte ⁽¹³⁾		
En euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole		
En euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an		
En devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an		

Tous les produits, services et opérations non listés précédemment sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer module Budget Protégé associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Le compte EKO doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. L'offre EKO n'inclut pas d'autorisation de découvert. Les clients EKO ne sont pas facturés des frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € par chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € par chèque

◆ L'OFFRE CRÉDIT AGRICOLE À DESTINATION DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE : LE COMPTE À COMPOSER MODULE BUDGET PROTÉGÉ

En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Socle	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole En Ligne Particuliers ⁽¹⁾	
Envoi carte bancaire à domicile sous pli simple (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées, <i>comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA</i>	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur - Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé mensuel de compte papier ou électronique	
Module Budget protégé	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : "L'Autre Carte"	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Gratuité pour les commissions d'intervention	
Gratuité pour l'ensemble des frais d'incidents suivants :	
- Les commissions d'intervention - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
2 chèques de banque par mois	
Un changement d'adresse par an	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
	1 €/mois

Offres qui ne sont plus commercialisées⁽¹⁷⁾ (19)

Le Compte à Composer (arrêt commercialisation au 18/10/2021)	
Le socle	2,40 €/mois
Module Maîtrise du découvert (souscrit à partir du 01/01/2017)	De 2,60 € à 6,80 €/mois
Module Compte sécurisé	3,50 €/mois
- Premium	4,95 €/mois
Module Suivi @ssuré	3,50 €/mois
- Premium	4,50 €/mois

◆ Dégressivité tarifaire

Bénéficiez d'une dégressivité tarifaire selon le montant total mensuel applicable à votre Compte à Composer :

Montant total mensuel souscrit (socle + modules)	
- de 6 € à 9,10 €	- 5 %
- de 9,11 € à 11 €	- 10 %
- de 11,01 € à 16,10 €	- 15 %
- ≥ à 16,11 €	- 20 %



Les offres pour les jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans, sauf offres groupées de services jusqu'à 30 ans.

Banque à distance : services d'alertes par SMS ou par mail ⁽¹⁾

• Mini-relevés à jours fixes (2/semaine) : 1,40 €/mois

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail :

- Alertes essentielles "mise à disposition des moyens de paiement" et "solde débiteur" (mensuelles)
- Alertes "en temps réel", "achat à distance", "solde disponible", "souplesse du découvert", "écopage"
- Alertes "solde débiteur" et "rejet d'opération"

Gratuit

Tenue de compte

Tenue de compte 1,25 €/mois

Cotisation carte pour les 10/17 ans

Carte MasterCard Mozaïc Black

Renouvelable jusqu'à 25 ans au tarif ci-dessous

Gratuit

Cotisation carte pour les 18/25 ans

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

Débit immédiat

Débit différé

Carte MasterCard Mozaïc Black (non commercialisée après 18 ans)

25,50 €/an

MasterCard Standard ou VISA Classic

24 €/an

24 €/an

Gold MasterCard ou VISA Premier

72,50 €/an

72,50 €/an

Retrait par carte

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets du Crédit Agricole en France

Gratuit

Retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque : retrait par carte en euro*, dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) ⁽⁸⁾ hors frais de conversion monétaire**

- Cartes internationales MasterCard World Elite, VISA infinite, Gold MasterCard, VISA Premier, Mozaïc de paiement, Mozaïc avec contrôle de solde, MasterCard Mozaïc Black, MasterCard de l'offre Globe Trotter
- Cartes Mozaïc de retrait à partir du 3^{ème} retrait mensuel
- Cartes internationales MasterCard ou VISA à partir du 3^{ème} retrait mensuel

Gratuit

0,50 €

1 €

* Ou devise équivalente : Couronne suédoise ou Leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

** L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par VISA ou MasterCard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Autres opérations par carte

Modification des plafonds d'utilisation sur internet ou avec l'application Ma Banque

Gratuit

Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence ou par téléphone (50 % du tarif normal)

2,25 €

Cotisation à une offre groupée de services (voir description p.8 et 9)

Ces offres sont destinées aux jeunes de 18 à 30 ans

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3 €/mois	6 €/mois
Offre Premium Jeunes	5 €/mois*	9 €/mois*
Offre Prestige	17 €/mois*	17 €/mois*
Offre Globe Trotter (arrêt de commercialisation 12/03/2025)	2,50 €/mois	2,50 €/mois

* Gratuité des frais de paiement et retrait à l'étranger par carte (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère)

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (50 % du tarif normal)	4 €
--	-----

Crédits

Frais de dossier sur prêt	
• Prêt Mozaïc Permis	Gratuit
• Prêt Mozaïc Projet	Gratuit
• Prêt étudiants	Gratuit



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

La commission d'intervention est une somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

Le Service gratuit alerte découvert permet d'être informé par SMS lorsque votre compte passe en situation de découvert et d'éviter le prélèvement de la commission d'intervention en cas de régularisation dans la journée et dans le respect des conditions de ce service ⁽¹⁸⁾

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

	Par opération	Plafond journalier	Plafond mensuel
Clientèle ayant souscrit au Compte à Composer module Budget Protégé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base	4 €	4 €	20 €
Autres clients particuliers	8 €	8 €	80 €
Particuliers de moins de 26 ans	4 €	4 €	40 €

Opérations particulières

Frais de retour "N'habite Pas à l'Adresse Indiquée" : NPAI	18,30 €/an
Frais par saisie-attribution ou conservatoire, paiement direct de pension alimentaire	88,50 €
Frais par opposition administrative, frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD)	10 % du montant dû au Trésor Public, dans la limite d'un plafond de 88,50 €.
Procédure civile d'exécution vaine	12,70 €

Incidents de paiement

Frais de rejet de prélèvement représenté (dont la commission d'intervention)	Gratuit
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	16 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽¹⁴⁾	
• Montant inférieur ou égal à 50 €* • Montant supérieur à 50 €	30 €/chèque 50 €/chèque
* Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.	

En cas d'interdiction bancaire

• Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	31,30 €/chèque
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	31,30 €

Frais par ordre de paiement** rejeté ou non exécuté pour défaut de provision (les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention)

- Si paiement inférieur ou égal à 20 €
- Si paiement supérieur à 20 €

Montant du paiement
20 €

Frais par ordre de paiement** rejeté ou non exécuté pour un motif autre qu'un défaut de provision

Gratuit

** Virement occasionnel, virement permanent, virement instantané, prélèvement.

Plafond des frais d'incidents ⁽¹⁵⁾	Plafond mensuel**
Clientèle ayant souscrit au Compte à Composer module Budget Protégé	Gratuit
Clientèle bénéficiant des services bancaires de base ouvert dans le cadre de la procédure du droit au compte	25 €
Clientèle identifiée comme éligible à l'offre Compte à Composer module Budget Protégé	25 €
Autres clients particuliers	80 €

Le plafond des frais d'incidents comprend les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

** mois calendaire



Découverts et crédits

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)⁽¹⁶⁾

Taux débiteur annuel

Calculé à partir d'un index de référence publié au Journal Officiel*

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal

Plafond du taux réglementaire**

Autorisation de découvert / ouverture de crédit personnel

Taux débiteur annuel

Nous consulter

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal

Plafond du taux réglementaire**

* Taux de l'usure en vigueur à la date de l'opération

** Taux de l'usure calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel, en fonction du montant du découvert.

Crédits à la consommation

Nous consulter

Crédits immobiliers

Nous consulter

Autres opérations liées aux crédits

Modification sur prêt en cours du jour d'échéance	Gratuit
Modification sur prêt en cours (hors réaménagement suite à un changement de taux) :	
• Sans avenant au contrat (compte payeur, périodicité, autres modifications sans avenant)	36,25€
• Avec avenant au contrat :	
- Modification simple : taux, durée, pause non contractuelle, ...	181,80 €
- Modification complexe : modification de garantie, changement d'Emprunteur, mise en place ou augmentation de différé, ...	282,75 €
Mainlevée hypothécaire	98,75 €
Désolidarisation de prêt (*Capital Restant Dû)	0,25% du *CRD mini 300 € maxi 600 €

Rédédition du tableau d'amortissement par internet	Gratuit
Rédédition du tableau d'amortissement en agence	13,20 €/ligne de prêt
Attestations diverses liées au prêt	13,20 €/ligne de prêt
Sauf attestations pour les organismes sociaux (exemple : APL-ALS)	5,45 €/ligne de prêt



Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque	Gratuit
• Livrets et assimilés	135 €
• Compte Épargne Logement et Plan d'Épargne Logement	157,50 €
• Plan Épargne Populaire	
Épargne automatique - écopage : Tandem (Service de gestion automatisée des excédents de trésorerie)	27,60 €/an

Placements financiers

◆ Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte titres ordinaire (CTO) ou d'un Plan Épargne en Actions (PEA)	Gratuit
Transfert sortant de compte titres ordinaire / Plan Epargne Retraite PER Titres (PER) vers un autre établissement bancaire hors Caisse Régionale du Crédit Agricole (hors frais de livraison pour les titres étrangers en supplément)	
• Par ligne de titres cotés	16 €
• Par ligne de titres non cotés	53,20 €
• Plafond par compte	160 €
Transfert sortant de Plan Epargne en Actions (PEA) / PEA-PME vers un autre établissement bancaire hors Caisse régionale du Crédit Agricole (hors frais de livraison pour les titres étrangers en supplément)	
• Par ligne de titres cotés	15 €
• Par ligne de titres non cotés	50 €
• Plafond par compte	150 €
Frais de transfert entrant de compte titres ordinaire et PEA/PEA-PME (frais de livraison pour les titres étrangers en supplément)	Gratuit
Inscription et cession de titres non cotés	1,20 %
• Par ligne titres (sur montant)	Maxi 520 €
Instruction d'ordres de gré-à-gré	1,20 %
• Par ligne titres (sur montant)	Maxi 500 €
Inscription et cession DESK Banque Privée (sur montant)	2 %
Duplicata d'IFU (Imprimé Fiscal Unique)	21,80 €

◆ Ordres de Bourse : achat et vente Bourse Domestique *

PAR INTERNET InvestStore Initial InvestStore Intégral	CTO/PEA/PEA-PME**	CTO**	PEA/PEA-PME**
Actions, Obligations et autres ordres	InvestStore Initial	InvestStore Intégral	InvestStore Intégral
• Abonnement au service	Gratuit	Gratuit au-delà de 12 ordres/an sinon 96 € /an	
• Ordre < 500€	0,50%*	0,99€ par opération	0,48%
• Ordre 501 € à 1000 €		0,99€ par opération	0,18%
• Ordre > 1001 €		0,12%	

* Hors frais de marché en sus (variables selon le lieu d'exécution) et frais de courtage

** Les PER Titres ne sont pas éligibles à InvestStore Intégral

PAR TELEPHONE au numéro 02 54 81 57 84 (prix d'un appel local, sauf convention spécifique convenue avec votre opérateur téléphonique)

Actions, Obligations et autres ordres	PEA / PEA - PME	Compte titres ordinaire et PER Titres**
Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	1,20%*	1,20%*
Frais fixes à la ligne	/	5,30 €
Avec un minimum de	/	16 €
Frais fixes supplémentaires par ordre pour abonnés InvestStore Intégral	/	14 €/ligne

* Hors frais de marché en sus (variables selon le lieu d'exécution) et frais de courtage

** Les PER Titres sont éligibles à InvestStore Intégral depuis le 27/11/2025 sur les Ordres de bourse :achat et vente en France, achat et vente à l'étranger et sur les droits de garde sur les comptes titres, PERI et PEA-PEA-PME

◆ Ordres de Bourse : achat et vente Places étrangères *

PAR INTERNET : InvestStore Initial et Intégral

Actions, Obligations et autres ordres	PEA / PEA - PME	Compte titres ordinaire et PER Titres**
Abonnement au service InvestStore Initial et Intégral	idem "ordres de Bourse : achat et vente Bourse Domestique"	
Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	0,50%	0,50%
Avec un minimum de	/	8 €

* Hors frais de marché en sus (variable selon le lieu d'exécution), hors frais de courtage et règlement livraison sur l'étranger (dans le respect du plafond de 0,50 % pour le PEA/PEA PME).

** Les PER Titres sont éligibles à InvestStore Intégral depuis le 27/11/2025 sur les Ordres de bourse :achat et vente en France, achat et vente à l'étranger et sur les droits de garde sur les comptes titres, PERI et PEA-PEA-PME

◆ Droit de garde sur sur les comptes titres : PER Titres et/ou Plan Épargne en Actions (PEA et PEA-PME)*

	Compte Titres et/ou PER Titres (poche libre)	PEA et/ou PEA-PME
Frais fixes par compte	32 €	Gratuit
Commission proportionnelle au montant du portefeuille au 31/12/2025	0,325%	0,40%
Frais à la ligne (sauf Actions Crédit Agricole SA, Certificats coopératifs d'investissement (CCI) et parts sociales)	Gratuit	5 €
CTO ou PEA détenant exclusivement des actions Crédit Agricole SA, des Certificats Coopératifs d'investissement du Crédit Agricole du Morbihan et/ou des Parts Sociales du Crédit Agricole du Morbihan	Gratuit	
Abonnés InvestStore Intégral : frais fixes et commission proportionnelle :		
- Si détention uniquement de lignes actions (françaises ou étrangères), bons de souscription actions ou Organisme de Placement Collectif (OPC)	Gratuit	
- Si détention d'obligations	Tarif normal figurant ci-dessus	
Plafond par contrat détenu	300 €	300 €
Plafond maxi par personne physique détenant 2 contrats ou plus - Exonération de Droits de garde à partir du 3ème contrat par personne physique	600 €	
Jeunes jusqu'à 25 ans : - Portefeuille < 1000 € - Au-delà de 1000 €	Gratuit 50% du tarif normal	

* Les PER Titres ne sont pas éligibles à InvestStore Intégral

**Les PER Titres sont éligibles à InvestStore Intégral depuis le 27/11/2025 sur les Ordres de bourse achat et vente en France, achat et vente à l'étranger et sur les droits de garde sur les comptes titres, PERI et PEA-PEA-PME

◆ Services Bretagne Gestion Conseillée

Le 1 ^{er} contrat Gestion Conseillée Classique	85 €/trim soit 340 €/an
Le 1 ^{er} contrat Gestion Conseillée option Titres Vifs	181 €/trim soit 724 €/an
Le 1 ^{er} contrat Gestion Conseillée Premium	181 €/trim soit 724 €/an
À partir du 2 ^{ème} contrat	Nous consulter

◆ Opérations sur métaux (or)

Taxe OR	11,50%
• Frais proportionnels avec montant mini	2% mini 75,00 €
• Sac scellé	Nous consulter
• Pièce à effigies	Nous consulter
• Autres demandes	Sur devis



Opérations à l'étranger

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Tenue de compte en devise	9,45 €/mois
Commission de change applicable sur toutes les opérations d'achat-vente de devises au comptant ou à terme	0,05 %
• Minimum	9,65 €

◆ Virement/Transfert Swift⁽²¹⁾ en devises toute destination et euro hors canal SEPA (hors commission de change)

	Opération jusqu'à 250 €	Opération de plus de 250 €
Saisie par le client	9,45 €	21,30 €
Saisie par l'agence	11,80 €	27,40 €
Pour les virements permanents	9,45 €	21,30 €
Avis d'opération	Gratuit	Gratuit
Frais à charge du donneur d'ordre (OUR)*	32,65 €	
Mise en place ou modification d'instruction d'un virement permanent	14,70 €	
Confirmation de l'émission de transfert	10,90 €	

*frais OUR non compris dans les offres groupées.

◆ Paiement Swift en provenance de l'étranger

Réception d'un virement Swift en devises toute origine et en euro hors canal SEPA (hors commission de change)

• Opération jusqu'à 250 €	11,80 €
• Opération de plus de 250 €	19,20 €
• Avis d'opération	Gratuit

Remise de chèque pour "crédit immédiat sauf bonne fin" (hors commission de change)

• Commission d'encaissement par chèque	0,10 %
- Minimum	22,85 €

Remise de chèque pour "crédit différé après encaissement" (hors commission de change)

• Frais de dossier	30,65 €
• Commission d'encaissement par chèque	0,10 %
- Minimum	49,70 €
• Frais de courrier express étranger	64,05 €



Successions

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes avant le 13 novembre 2025

Avoirs* compris entre 0 € et 6 000 €	Gratuit
Avoirs* supérieurs à 6 000 €	
• % du montant des encours	1,20 %
• Minimum	80 €
• Maximum	650 €

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025⁽²²⁾

Mineurs		Gratuit
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €		Gratuit
Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ⁽²³⁾	Succession non complexe ⁽²⁴⁾	Gratuit
	Succession complexe ⁽²⁴⁾	1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €



Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.



Assurances et prévoyance

Protection des personnes	Nous consulter
Protection des biens	Nous consulter
Assurance de la banque au quotidien ⁽¹⁷⁾ :	

Prix par an et par compte	Standard	Premium
SécuriTresorerie	De 16,20 € à 36 €	
SécuriCompte PLUS (assurance perte et vol des moyens de paiement)	24 €	50,40 €
SécuriWeb	15 €	30 €



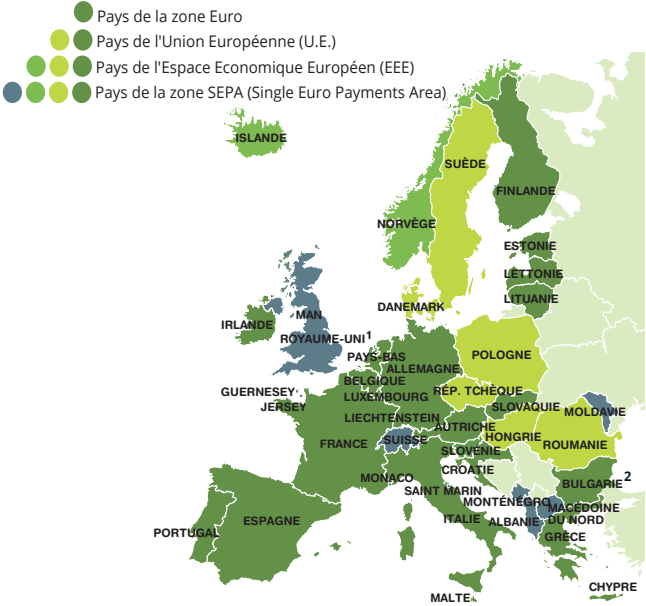
Autres services

Mon Sécuricoffre+ *

• 5 GO	3 € /mois
• 50 GO	5 € /mois

* Offre réservée aux clients de la caisse régionale du Crédit Agricole du Morbihan ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.

Cartographie des zones européennes



(1) Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.
(2) La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.
* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.
Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Références

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Service bancaire de base : les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de la réglementation en vigueur bénéficient gratuitement des services prévus par cette réglementation.

(3) Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet "Crédit Agricole en Ligne", à la rubrique e-Documents.

(4) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

(5) L'utilisation de l'application nécessite la détention préalable d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

(6) Possibilité d'obtenir une carte "Sociétaire" ou "Cartwin"² de même type pour le même prix avec de nombreux avantages.

(7) La carte Cartwin est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable.

Elle porte la mention "CARTE DE CRÉDIT". Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements ;

- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

(8) Voir la "Cartographie des zones européennes" page 20.

(9) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

(10) En jour calendaire à compter de son inscription sur le compte.

(11) J = jour de l'opération

(12) Sauf gratuité imposée par la loi.

(13) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(14) Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention

(15) Les frais de dysfonctionnement concernent notamment la commission d'intervention, les frais de rejet de chèque et de prélèvement ainsi que les frais d'avis à tiers détenteur, opposition administrative et saisie.

(16) Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) appliqué est indiqué sur le relevé de compte ou le contrat de crédit.

(17) La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurance spécifiques, souscrits auprès de la Caisse d'Assurance Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), 53 rue de La Boétie, 75008 Paris, société d'assurance régie par le code des assurances.

(18) Pour connaître les conditions complètes du Service alerte découverte, consultez le site internet

https://www.credit-agricole.fr/ca-morbihan/particulier/compte/CGU_service_alerte_solde_debiteur.html ou faites la demande auprès de votre conseiller.

(19) Le détail de ces offres et nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur le Catalogue général des conditions tarifaires du Crédit Agricole du Morbihan, en vigueur au 1er janvier 2026, disponible sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-morbihan (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

(20) Les virements soumis au règlement européen n°1230/2021 sont les virements en euro, en Couronne suédoise ou Leu roumain, à destination ou en provenance d'un des pays de l'Espace Économique Européen, automatisables avec l'IBAN du bénéficiaire et le code BIC de la banque: ordre non urgent, absence d'instruction particulière, frais partagés.

(21) Pour les virements internationaux, Paiement Swift, le prix de nos services n'inclut pas les frais éventuels des banques correspondantes étrangères. Pour les virements vers un pays non membre de l'EEE, les frais SHARE (frais partagés), sont appliqués par défaut. Le client peut opter gratuitement pour les frais OUR (net de frais pour le bénéficiaire) ou BEN (tous les frais à la charge du bénéficiaire).

(22) Les tarifs indiqués à cette rubrique couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

(23) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

(24) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.

- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,

- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,

- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,

- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

(25) Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôts particulier ouvert au Crédit Agricole du Morbihan et d'un accès au service de banque à distance par internet. L'utilisation du service WERO nécessite l'acceptation des Conditions générales Ma Banque, un enrôlement au service WERO, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse email fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire WERO.



Résoudre un litige

- ◆ **Votre conseiller ou le directeur d'agence** sont à votre disposition pour trouver une solution appropriée.
- ◆ **Le Service Écoute Client** : en cas de désaccord sur la solution proposée, vous pouvez contacter ce service :
 - par voie postale à l'adresse suivante : Crédit Agricole du Morbihan - Service Écoute Clients - Avenue de Kéranguen - 56956 Vannes Cedex 9
 - par mail : ecouteclients@ca-morbihan.fr
 - par téléphone au : 02 97 01 75 90 (appel non surtaxé)
- ◆ **Médiateur** : Si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit Agricole du Morbihan et en cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur compétent :
 - **Le Médiateur Bancaire** pour tous les litiges aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opération de banque, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance liés à un produit ou un service bancaire distribué par la banque, soit :
 - par voie postale, à Me Xavier de KERGOMMEAUX - Médiateur de la consommation 68, avenue d'Inea - 75116 Paris ou en déposant votre réclamation
 - sur le site Internet www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr
 - **Le Médiateur de l'assurance** pour tous les litiges sur les contrats d'assurance autres que ceux portant sur la commercialisation des contrats d'assurance liés à un produit ou un service distribué par la banque, soit :
 - par voie postale, à l'adresse suivante : la Médiation de l'assurance - TSA 50100 - 75441 Paris Cedex 9
 - sur le site internet : www.mediation-assurance.org
 - **Le Médiateur de l'autorité des marchés financiers (AMF)** pour les litiges portant sur un instrument financier ou un service d'investissement, soit :
 - par voie postale, à l'adresse suivante : la Médiation de l'AMF - 17, place de la bourse 75082 Paris Cedex 2
 - sur le site internet : <https://amf-france.org/fr/le-mediateur>
- Ou par le flashcode ci-dessous :



Vos contacts

Centre de relation clients



09 74 75 56 56

Prix d'un appel local

Lundi : 9h00-12h30 ; 13h30-18h00
Mardi : 9h00-12h30 ; 14h00-18h00
Mercredi : 9h00-12h30 ; 13h45-18h00
Jeudi : 9h00-12h30 ; 15h00-18h00
Vendredi : 9h00-12h30 ; 13h45-18h00
Samedi : 8h30-13h

Assurance En Ligne : devis, souscription, modification de vos contrats



02 97 46 17 13

Prix d'un appel local

Lundi : 9h-19h
Mardi : 9h-12h30 ; 13h45-18h
Mercredi : 9h-12h30 ; 13h45-18h
Jeudi : 9h-13h45 ; 15h-18h
Vendredi : 9h-12h30 ; 13h45-18h
Samedi : 9h-13h



Restons connectés !

Internet

www.credit-agricole.fr/ca-morbihan

SOS Numéros d'urgence

SOS Carte

Opposition carte bancaire

Opposition de chéquier

Déclaration d'une fraude par virement

7j/ 7 - 24h/ 24

En France : **09.69.39.92.91** (prix d'un appel local)

Depuis l'étranger : **+339.6939.9291** (cout selon opérateur)

Assurance PACIFICA

Pour déclarer un sinistre ou bénéficier des prestations d'assistance, contactez Pacifica (filiale du Crédit Agricole) 7j/7 et 24h/24 :

- Depuis la France, le numéro Pacifica est le 0800 810 812 (service & appel gratuits)
- Ou déclarer votre sinistre avec l'application mobile Mes Assurances

Un maximum de services pour vous simplifier la vie

Gérer votre budget, planifier vos projets, géolocaliser une agence...

Pour vous accompagner au quotidien, le Crédit Agricole met à votre disposition des applications mobiles iPhone®* et Android™* et des sites dédiés.

Des applications à votre service



MA BANQUE**

Suivez, maîtrisez et optimisez votre budget.

Sécurisez vos opérations en ligne avec SécuriPass.

Rembourser vos amis avec votre mobile grâce à Paylib (WERO).



PAIEMENT MOBILE**

Découvrez l'application qui facilite vos paiements quotidiens.



MES ASSURANCES**

Déclarez un sinistre avec votre mobile.

Prenez des photos des dégâts.



CA BOURSE**

Suivez vos portefeuilles boursiers en toute liberté où que vous soyez. Gérer et passer vos ordres de bourse en toute autonomie.



MA PROTECTION MAISON**

Vous permettre de gérer et piloter, directement depuis votre smartphone, votre système d'alarme.

* Facebook est une marque déposée de Facebook Inc. Instagram est une marque déposée d'Instagram LLC. LinkedIn, le logo LinkedIn, le logo IN sont des marques déposées ou des marques commerciales de LinkedIn Corporation et de ses filiales aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

** Téléchargement et accès gratuits de l'application, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet.

Retrouvez ce guide tarifaire illustré, le glossaire des opérations courantes, le Guide de la mobilité et le catalogue tarifaire complet sur :
www.credit-agricole.fr/ca-morbihan

Le fonctionnement de votre compte de dépôt à vue est régi par une convention de compte. Cette convention fixe notamment les modalités d'ouverture, de fonctionnement et de clôture de votre compte ainsi que des services associés.

Si vous n'êtes pas encore en possession de cette convention, nous vous invitons à contacter votre agence pour faire le nécessaire. En tout état de cause, les conditions actuelles de fonctionnement de votre compte ne seront pas modifiées.

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire

CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9 – 777 903 816 RCS Vannes. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'Orias sous le n° 07022976 (www.orias.fr) Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 5605 2021 000 000 014 délivrée par la CCI du Morbihan, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de de la Boétie 75008 Paris. Téléphone : 02.97.01.77.77 et site internet : www.credit-agricole.fr/ca-morbihan

Agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : <https://acpr.banque-france.fr/> contrôlé par Crédit Agricole SA : 12 place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex et par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 72082 Paris Cedex 2.

Identifiant unique CITEO : FR234397_01JKUP

Le Crédit Agricole du Morbihan propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Predica et Camca. Les éléments garantis et conditions sont indiqués au contrat.

PACIFICA, compagnie d'assurances dommages, filiale du Crédit Agricole, entreprise régie par le Code des Assurances, société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré. 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris.

PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 16 - 18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris.

CAMCA (Caisse d'Assurance Mutuelles du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue de la Boétie, 75008 Paris. Entreprise régie par le code des assurances, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIREN 784 338 527.

Uni-Médias, filiale presse du groupe Crédit Agricole, SAS au capital de 7 116 960 €, 22 rue Letellier 75015 PARIS - 343 213 658 RCS PARIS.

Le contrat de télésurveillance est proposé par **NEXECUR Protection** 13, rue de Belle-Ile - 72190 Coulaines - SAS au capital de 12 547 360 euros - SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Agrément CNAPS AUT-072- 2113-07-09-20140389180 "l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient". 27/05/2026 - Réf. PBCM008_CGB2026_PART56_V20



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion
durable des forêts"



PARTICULIERS

ADDENDUM
AU 12/03/2025

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2025

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète ou modifie les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2025. Il comprend l'arrêt de la commercialisation de l'offre Globe Trotter à partir du 12/03/2025.



AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ



MORBIHAN



Vos moyens et opérations de paiement - page 6

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Cartes

Carte de paiement et retrait

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

• MasterCard Globe Trotter (**arrêt de commercialisation au 12/03/2025**)

4 €/mois soit
48 €/an



Offres groupées de services - page 11

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Cotisation à une offre groupée de services

OFFRE GLOBE TROTTER (Offre réservée aux 18-30 ans inclus)
(**Arrêt de commercialisation au 12/03/2025**)

2 €/mois



Les offres pour les jeunes - page 14

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans, sauf offres groupées de services jusqu'à 30 ans.

Cotisation à une offre groupée de services

Ces offres sont destinées aux jeunes de 18 à 30 ans

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
--	--------------------	--------------------

Offre Globe Trotter (arrêt de commercialisation 12/03/2025)	2 €/mois	2 €/mois
--	----------	----------

PARTICULIERS

**ADDENDUM
AU 13/11/2025**

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2025

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2025. Il comprend les évolutions tarifaires portant sur la rubrique Succession conformément à la loi n° 2025-415 du 13 mai 2025 visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur succession, applicables aux successions ouvertes par la banque à partir du 13/11/2025.



**AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**



MORBIHAN



Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025 ⁽¹⁾.

Mineurs		Gratuit
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €		Gratuit
Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ⁽²⁾	Succession non complexe ⁽³⁾	Gratuit
	Succession complexe ⁽³⁾	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850 €



Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

(1) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

(2) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

(3) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 29/04/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur à partir du 29/04/2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026.



AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ



MORBIHAN



Offres groupées de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Cotisation à une offre groupée de services

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
18-25 ans (inclus) <i>dont cotisations d'assurance *</i>	3 €/mois 1 €/mois	5 €/mois 4,50 €/mois	17 €/mois 4,50 €/mois
26-30 ans (inclus) <i>dont cotisations d'assurance*</i>	6 €/mois 1 €/mois	9 €/mois 4,50 €/mois	17 €/mois 4,50 €/mois
> 30 ans <i>dont cotisations d'assurance*</i>	10 €/mois 1 €/mois	16 €/mois 4,50 €/mois	34 €/mois 4,50 €/mois

*Les cotisations d'assurance comprennent :
- Pour la formule ESSENTIEL : SécuriCOMPTE Plus
- Pour les formules PREMIUM et PRESTIGE : SécuriCOMPTE Premium et SécuriWEB Premium

Gestion du compte

Tenue de compte	✓	✓	✓
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	✓	✓	✓
E-relevé mensuel	✓	✓	✓

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé)	MasterCard Standard ou VISA Classic	Gold MasterCard ou VISA Premier	World Elite MasterCard ou VISA Infinite
Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	inclus	inclus	inclus
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	✓	✓	✓
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement non SEPA (Hors frais de la banque étrangère)	Non inclus	10/an	Illimité
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	✓	✓	✓
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (sauf gratuité imposée par la loi)	✓	✓	✓
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	✓	✓	✓
Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	✓	✓	✓
Frais d'émission d'un chèque de banque	1 gratuit/an	3 gratuits/an	Illimité

Cotisation à une offre groupée de services (suite)

	OFFRE ESSENTIEL	OFFRE PREMIUM	OFFRE PRESTIGE
Retrait d'espèces par carte (1)			
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Morbihan	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro (2) dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro (2) ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement**	Non inclus	10/an	Illimité
Paielements par carte (1)			
En euro dans un pays de l'EEE	✓	✓	✓
En devises dans ou hors pays de l'EEE (2)	Non inclus	10/an	Illimité

**Gratuité des frais de paiements et retrait à l'étranger par carte (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère)

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont compris dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces et paiement par carte en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Commission d'intervention :

Commission d'intervention	1/an	3/an	Illimité
---------------------------	------	------	----------

Assurance de la Banque au Quotidien (3)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE PREMIUM	Sécuri COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	✓	✓

Merci pour l'Info (version numérique)

Accès au service "Les experts de Merci pour l'info"	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr	Illimité	Illimité	Illimité

Accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	Mon Kiosque Presse : accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'Info, Santé magazine, Détente Jardin, Régala, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)
Mon Sécuricoffre +	5Go	5Go	50Go

Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026, uniquement souscriptible pour les nouveaux clients, puis pour les clients non-détenteurs d'une offre groupée de service à compter du 30/06/2026)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...) : Crédit Agricole en Ligne Particuliers (4) – Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ ou envoi des moyens de paiement

GRATUIT

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement à autorisation systématique). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Paiement par carte (1)

En euro (2) dans un pays de l'EEE

GRATUIT

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »

en option :
1€/mois

Paiement en euros (2) dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus

inclus avec la
cotisation carte

Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros (2) ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois

1€/retrait
à partir du 4ème
retrait/mois

Assurance de la banque au quotidien (en option)

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus (3)

1€/mois



Vos cartes de paiement

Cartes

◆ Cotisation carte)))

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

Débit immédiat

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale et à autorisation systématique)
• MasterCard EKO

36 €/an

Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique)

24 €/an

Cartes en arrêt de commercialisation au 29/04/2026

MasterCard EKO BY CA

40 €/an

◆ Offre EKO by CA (Offre réservée aux particuliers majeurs)

2 €/mois	Gestion du compte Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...) : Crédit Agricole en Ligne Particuliers (4) Tenue de compte Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : - Alerte si solde du compte inférieur à 20 € - Alerte essentielle - solde débiteur - Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement - Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole
	Moyens de paiement Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte « MasterCard eko by CA» Renvoi du code confidentiel de la carte Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque Opposition faite par le titulaire de la carte Frais de refabrication de la carte perdue ou volée Forfait des opérations courantes illimitées, comprenant les opérations et les frais de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA Délivrance d'un chéquier
	Retrait d'espèces par carte (1) En euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole En euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an (2) En devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

Tous les produits, services et opérations non listés précédemment sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko by CA sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer module Budget Protégé associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko by BCA. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Le compte EKO by CA doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. L'offre EKO by CA n'inclut pas d'autorisation de découvert. Les clients EKO by CA ne sont pas facturés des frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO by CA se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO by CA est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € par chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € par chèque

Notes

[illegible]

Références Addendum

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre

(2) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230)

(3) Conformément à la loi, votre Caisse régionale du Morbihan vous remboursera toute opération non autorisée débitée frauduleusement sur votre compte, sauf agissement frauduleux ou démonstration d'une négligence grave de votre part. L'assurance SécuriCompte ne se substitue pas aux obligations légales de la banque mais offre une protection décrite dans la Notice d'informations.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9 – 777 903 816 RCS Vannes. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'Orias sous le n° 07022976 (www.orias.fr) Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 5605 2021 000 000 014 délivrée par la CCI du Morbihan, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de de la Boétie 75008 Paris. Téléphone : 02.97.01.77.77 et site internet : www.credit-agricole.fr/ca-morbihan

Agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : <https://acpr.banque-france.fr/> contrôlé par Crédit Agricole SA : 12 place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex et par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 72082 Paris Cedex 2.

Identifiant unique CITEO : FR234397_01JKUP

Le Crédit Agricole du Morbihan propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica et Camca. Les éléments garantis et conditions sont indiqués au contrat.

PACIFICA, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

13/04/2026 - Addendum MBQ V9, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.



Imprimé sur papier certifié PEFC

"promouvoir la gestion durable des forêts"



PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 26/06/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur à partir du 26/06/2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026.



AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ



MORBIHAN



Offres groupées de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Cotisation à une offre groupée de services

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
18-25 ans (inclus) <i>dont cotisations d'assurance *</i>	3 €/mois 1 €/mois	5 €/mois 4,50 €/mois	17 €/mois 4,50 €/mois
26-30 ans (inclus) <i>dont cotisations d'assurance*</i>	6 €/mois 1 €/mois	9 €/mois 4,50 €/mois	17 €/mois 4,50 €/mois
> 30 ans <i>dont cotisations d'assurance*</i>	10 €/mois 1 €/mois	16 €/mois 4,50 €/mois	34 €/mois 4,50 €/mois

*Les cotisations d'assurance comprennent :

- Pour la formule ESSENTIEL : SécuriCOMPTE Plus

- Pour les formules PREMIUM et PRESTIGE : SécuriCOMPTE Premium et SécuriWEB Premium

Gestion du compte

Tenue de compte	✓	✓	✓
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	✓	✓	✓
E-relevé mensuel	✓	✓	✓

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé)	MasterCard Standard ou VISA Classic	Gold MasterCard ou VISA Premier	World Elite MasterCard ou VISA Infinite
Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	inclus	inclus	inclus
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	✓	✓	✓
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	✓	✓	✓
Émission et réception d'un virement non SEPA (Hors frais de la banque étrangère)	Non inclus	10/an	Illimité
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	✓	✓	✓
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (sauf gratuité imposée par la loi)	✓	✓	✓
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	✓	✓	✓
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	✓	✓	✓
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	✓	✓	✓
Frais d'émission d'un chèque de banque	1 gratuit/an	3 gratuits/an	Illimité

Cotisation à une offre groupée de services (suite)

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
Retrait d'espèces par carte (1)			
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Morbihan	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro (2) dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en euro (2) ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	✓	✓	✓
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement**	Illimité	Illimité	Illimité
Paielements par carte (1)			
En euro dans un pays de l'EEE	✓	✓	✓
En devises dans ou hors pays de l'EEE (2)**	Illimité	Illimité	Illimité

**Gratuité des frais de paiements et retrait à l'étranger par carte (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère)

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont compris dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces et paiement par carte en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Commission d'intervention :

Commission d'intervention	1/an	3/an	Illimité
---------------------------	------	------	----------

Assurance de la Banque au Quotidien (3)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE PREMIUM	Sécuri COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	✓	✓

Merci pour l'Info (version numérique)

Accès au service "Les experts de Merci pour l'info"	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr	Illimité	Illimité	Illimité

Accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	Mon Kiosque Presse : accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régala, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)
Mon Sécuricoffre +	5Go	5Go	50Go

Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026, uniquement souscriptible pour les nouveaux clients, puis pour les clients non-détenteurs d'une offre groupée de service à compter du 30/06/2026)

Gestion du compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...) : Crédit Agricole en Ligne Particuliers (4) – Vision option virements externes	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	

Moyens et opérations de paiement	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement à autorisation systématique). Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paieement par carte (1)	
En euro (2) dans un pays de l'EEE	

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	en option : 1€/mois
Paieement en euros ou en devises (2) dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	Gratuit
Retraits d'espèces en euro ou en devises dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros (2) ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/retrait à partir du 4ème retrait/mois
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus (3)	1€/mois



Vos cartes de paiement

Cartes

◆ Cotisation carte)))

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

Débit immédiat

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale et à autorisation systématique)

- MasterCard EKO

36 €/an

Fourniture d'une carte de débit virtuelle permanente (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique)

24 €/an

Cartes en arrêt de commercialisation au 29/04/2026

MasterCard EKO BY CA

40 €/an

♦ Offre EKO by CA (Offre réservée aux particuliers majeurs)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...) : Crédit Agricole en Ligne Particuliers (4)	2 €/mois
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
• Alerte si solde du compte inférieur à 20 € • Alerte essentielle - solde débiteur • Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole	
Moyens de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte « MasterCard eko by CA»	
Renvoi du code confidentiel de la carte	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Opposition faite par le titulaire de la carte	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées, comprenant les opérations et les frais de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Délivrance d'un chéquier	
Retrait d'espèces par carte (1)	
En euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
En euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an (2)	
En devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an	

Tous les produits, services et opérations non listés précédemment sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko by CA sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer module Budget Protégé associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko by BCA. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Le compte EKO by CA doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. L'offre EKO by CA n'inclut pas d'autorisation de découvert. Les clients EKO by CA ne sont pas facturés des frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO by CA se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO by CA est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € par chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € par chèque

This image shows a full page of primary-ruled notebook paper. It features multiple sets of horizontal lines designed to help young learners write neatly. Each set consists of three lines: a solid light blue top line, a dashed teal middle line, and a solid light blue bottom line. These sets are repeated vertically down the entire page, providing ample space for handwriting practice. The background is white, and there are no margins or additional markings.

Références Addendum

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre

(2) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230)

(3) Conformément à la loi, votre Caisse régionale du Morbihan vous remboursera toute opération non autorisée débitée frauduleusement sur votre compte, sauf agissement frauduleux ou démonstration d'une négligence grave de votre part. L'assurance SécuriCompte ne se substitue pas aux obligations légales de la banque mais offre une protection décrite dans la Notice d'informations.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9 – 777 903 816 RCS Vannes. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'Orias sous le n° 07022976 (www.orias.fr) Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 5605 2021 000 000 014 délivrée par la CCI du Morbihan, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de de la Boétie 75008 Paris. Téléphone : 02.97.01.77.77 et site internet : www.credit-agricole.fr/ca-morbihan

Agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : <https://acpr.banque-france.fr/> contrôlé par Crédit Agricole SA : 12 place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex et par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 72082 Paris Cedex 2.

Identifiant unique CITEO : FR234397_01JKUP

Le Crédit Agricole du Morbihan propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica et Camca. Les éléments garantis et conditions sont indiqués au contrat.

PACIFICA, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

25/06/2026 - Addendum MBQ EXO FRAIS ETRANGERS SUR OGS PART56 V3, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.



Imprimé sur papier certifié PEFC

"promouvoir la gestion durable des forêts"

